

**GAZIFÈRE INC.**  
**RÉPLIQUE DE GAZIFÈRE QUANT À L'ALLOCATION DE LA QUOTE-PART**  
**PAYABLE À L'AEÉ**  
**CAUSE TARIFAIRE 2009**

Gazifère souhaite par la présente répliquer aux commentaires et propositions soumis par les intervenants concernant la méthode d'allocation de la quote-part payable à l'AEÉ qu'elle propose.

D'abord, il est faux de prétendre que l'AEÉ n'a pas vraiment livré de programmes pour les premières années du plan d'ensemble. Les programmes Éconologis, Novoclimat et Rénoclimat étaient pleinement opérationnels au 1<sup>er</sup> avril 2007 et le sont toujours. Les clients de Gazifère ont bénéficié de ces programmes durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 30 mars 2008 et continuent aujourd'hui de bénéficier de ces programmes. D'ailleurs, Gazifère a enregistré des participants dans ses PGEÉ 2007 et 2008 pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 30 mars 2008 pour ces trois programmes. À partir du 1<sup>er</sup> avril 2008, ces programmes ont été transférés à l'AEÉ mais il faut souligner que les clients de Gazifère continuent de se prévaloir de ces programmes. Tel que présenté en réponse à la question 2.3 du GRAME à la pièce GI-25, document 1, Gazifère a fourni des estimations d'économie d'énergie associées à ces trois programmes de l'AEÉ. Il est donc clair que ces trois programmes ont affiché des résultats depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007 et qu'ils continuent de le faire. L'AEÉ a également engendré d'autres dépenses en 2007-2008 et prévoit encore le faire en 2008-2009 et 2009-2010 pour les programmes et interventions dédiés à un secteur de clientèle spécifique (résidentiel, affaires, industriel, etc). En plus des dépenses pour les programmes et les interventions, l'AEÉ a détaillé les coûts afférents à la réalisation du plan d'ensemble. Les clés de répartition, qui ont été présentées par l'AEÉ, permettent d'allouer correctement les dépenses prévisionnelles du plan d'ensemble étant donné le niveau de détail disponible. Il est donc possible, et souhaitable selon Gazifère, d'allouer les coûts associés à la quote-part aux bonnes catégories de clientèle selon les clés de répartition fournies par l'AEÉ. Selon Gazifère, il n'est pas souhaitable de traiter la quote-part versée à l'AEÉ comme une taxe ou encore en fonction uniquement des coûts afférents, que certains intervenants ont appelé dépenses de tronc commun ou frais généraux.

D'autre part, l'allocation des coûts selon une simple répartition des volumes de vente de Gazifère serait injuste pour la clientèle industrielle. Cette clientèle, qui représente environ 20% des volumes de vente de Gazifère, ne profitera pas de 20% des programmes et interventions du premier plan d'ensemble de l'AEÉ.

Par conséquent, Gazifère croit que la méthode d'allocation des coûts associés à la quote-part qu'elle propose est adéquate.